

047-200068922-20221212-1232022-DE
Reçu le 16/12/2022

Communauté de communes



Appel à Initiatives « Animation de la Convention Territoriale Globale » Fiche Projet 1/3

Date limite de dépôt : **31 mai 2022**

A retourner uniquement par voie électronique (actionsociale@ccconfluent.fr) ou postale (adresse en page précédente)

PORTEUR DE PROJET	RELAIS PETITE ENFANCE			
NATURE DE LA STRUCTURE	Service Communauté de Communes			
NOM DU PROJET	Journée Nationale des Assistantes Maternelles			
NOUVEAU PROJET	OUI		NON	
RECONDUCTION	OUI		NON	

RÉFÉRENT PROJET	SJ/BB
FONCTION	Responsable RPE/Coordo CTG
COORDONNÉES ÉLECTRONIQUES	rpe@ccconfluent.fr actionsociale@ccconfluent.fr
COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES	RPE : 06.48.00.24.71 CTG : 05.53.79.89.81/ 06.48.80.34.60

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE VOTRE PROJET GENÈSE DU PROJET

GENESE DU PROJET	<p>La Communauté de communes s'est engagée dans la démarche CTG à partir de 2022. Elle n'est pas gestionnaire des structures Petite enfance car elle ne dispose pas de la compétence.</p> <p>Suite au diagnostic réalisé en 2021, et au groupe de travail thématique du 02 février 2022, un plan d'action a été élaboré via des fiches-actions. Ce plan d'action a été validé par les partenaires institutionnels, les acteurs impliqués dans la démarche et les élus.</p> <p>Parmi les actions prévues (fiche-action 2) : la création d'un réseau des acteurs de la petite enfance, la mise en place d'un partenariat effectif sur des actions, le partage d'outils et d'informations.</p>
-------------------------	---



<p>ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC</p>	<p>Le diagnostic mené dans le cadre de la CTG a fait apparaître plusieurs constats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'itinérance du RPE intercommunal permet une offre pour les familles et professionnels des différents secteurs du territoire. - Manque de lien et de partage entre les différents modes d'accueils du territoire. - Des temps de réunion ou de formation en décalage avec les disponibilités des professionnels. <p>Le RPE, souhaite marquer le temps fort de la journée des assistantes maternelles du samedi 19 novembre, en conviant les professionnelles des structures Petite enfance.</p> <p>Après consultation des assistantes maternelles, il en ressort le souhait d'avoir un temps de rencontre, d'échange et de convivialité « pour elles ».</p> <p>En effet, étant chacune prise par leur activité dense et à forte amplitude horaire, il leur est difficile de se rencontrer et de créer du lien. Certaines, de par leurs accueils ne peuvent pas venir aux ateliers proposés par le RPE.</p> <p>Afin de permettre une cohésion de groupe pour favoriser l'émergence de projet futurs, le RPE propose une journée de rencontre entre professionnelles des différents modes d'accueil.</p>
<p>PUBLIC CONCERNE</p>	<p>Assistants Maternelles et professionnelles de la Petite Enfance de la Communauté de Communes du Confluent et Coteaux de Prayssas.</p>
<p>PERIODE CONCERNEE</p>	<p>19 novembre 2022</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le métier Assistante Maternelle en participant à la journée Nationale des AMA - Favoriser la rencontre des professionnels de la Petite enfance de la CC. - Renforcer la cohésion au travers d'une activité détente. - Permettre la facilitation des échanges pour une plus grande implication dans les projets futurs.
<p>DESCRIPTION DU PROJET</p>	<p>Afin de permettre une cohésion de groupe pour favoriser l'émergence de projet futurs, le RPE propose une journée dédiée aux Assistants Maternelles et aux professionnelles de la Petite enfance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 9h/9h15: Temps d'accueil ❖ 9h30/12h30 : Atelier relaxation avec Bols Tibétains et dessin intuitif ❖ 12h30/14h : auberge espagnole ❖ 14h/15h30 : échange avec Clarisse Rizzotti, thérapeute humaniste. ❖ 15h30/17h : Balade dans le village.



	Le lieu envisagé est la salle des fêtes de Bazens.
PARTENAIRES ASSOCIES	CCCCP, structures Petite enfance et assistantes maternelles pour l'organisation.
INDICATEURS D'EVALUATION	-nombre de participantes -enquête de satisfaction proposée en fin de journée
BUDGET DU PROJET (compléter le budget détaillé en page 3/3)	1201 € dont 150 € en contributions volontaires
CO FINANCEMENTS SOLLICITES	EPCI : prise en charge des salaires du RPE (1.5 ETP)
MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITEE	700 €



Appel à Initiatives « Animation de la Convention Territoriale Globale » Fiche Projet 3/3

Budget prévisionnel simplifié de l'action présentée - 2022

Le total des charges doit être égal au total des produits

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Charges directes affectées à l'action		Ressources directes affectées à l'action	
Prestations de services	650	Vente de produits finis, marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	50	E.F.L Montant demandé	700
Locations		Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)) :	
Entretien et réparation		Région	
Assurance		Département	
Documentation		Intercommunalité (EPCI) (préciser) : CCCCCP	351
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Commune(s) (préciser) :	
Publicité, publication		Organismes sociaux (préciser) :	
Déplacements, missions		Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Services bancaires, autres		Autres établissements publics	
Impôts et taxes sur rémunération		Aides privées (Fondations, etc)	
Autres impôts et taxes		A.S.P (emplois aidés)	
Rémunération des personnels	351	Autres produits de gestion courante	
Charges sociales		Cotisations, dons manuels, mécénat	
Autres charges de personnel		Produits financiers	
66- Charges financières		Reprises sur amortissements et provisions	
Total des charges	1051	Total des produits	1051
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
Emplois des contributions volontaires en nature	150	Origine des contributions volontaires en nature	150
Secours en nature		Personnel bénévole	
Personnel bénévole		Mise à disposition gratuite de biens et prestations	150
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	150	Dons en nature	
TOTAL	1201	TOTAL	1201

La subvention de 700 € représente 58 % du total des produits :

$$\text{[%} = (\text{subvention demandée (2)} / \text{total des produits}) \times 100]$$

Rappel : Le montant de la subvention sollicitée ne doit pas dépasser 70% du budget total de l'action.